

# Négociations salariales 2013 à EDF SA



Le 30 novembre dernier s'est tenue la négociation relative aux mesures salariales individuelles pour 2013 à EDF SA. La direction d'EDF propose un taux d'Avancement Individuel au Choix (AIC) de 1,1 % ou de 1,2 % si l'accord est signé avant le 7 décembre prochain (date butoir à la signature de l'accord).

Pour FO Énergie et Mines, les mesures proposées sont insuffisantes, car si nous les comparons aux années précédentes, nous assistons à une réduction de l'évolution des rémunérations.

## Évolution de la rémunération entre 2011 et 2013 à EDF SA

| Rubriques  | 2011 (en %) | 2012 (en %) | 2013 (en %)         |
|--|-------------|-------------|---------------------|
| Ancienneté (effet mécanique des échelons)        | 0,55        | 0,55        | 0,55                |
| <b>SNB (Négociation de Branche IEG du 8 NOV)</b> | 1,2         | 1,1         | 0,8                 |
| Mobilités (statistiques des mesures)             | 0,4         | 0,4         | 0,4                 |
| Mesures diverses (de tous ordres)                | 0,1         | 0,1         | 0,1                 |
| <b>AIC (NR+GF) (Négociation EDF SA)</b>          | 1,8         | 1,3         | <b>1,1 ou 1,2</b>   |
| Global des mesures salariales                    | 4,05        | 3,45        | <b>2,95 ou 3,05</b> |

Comme, on le constate dans le tableau ci-dessus, les mesures salariales baissent depuis 3 ans. Dans le même temps, les dépenses de personnel restent stables (14 % du chiffre d'affaires).

En plus, d'une politique salariale à la hauteur des ambitions affichées par l'entreprise, nous demandons la réouverture des négociations du Salaire National de Base au niveau de la Branche des IEG. **D'ailleurs, à l'initiative de la fédération FO Énergie et Mines, une réunion interfédérale se tiendra le 5 décembre prochain en ses murs.**

FO Énergie et Mines revendique pour tous les agents des IEG :

- Le rattrapage de l'inflation en 2012 : + 0,4 %.
- Pour 2013, a minima une augmentation générale des salaires pour tous les agents des IEG équivalente à l'inflation prévue : 1,75 %, **soit** une augmentation du Salaire National de Base de **+2,15 %** au minimum **au lieu de 0,8 %**.
- La mise en place d'un 14<sup>ème</sup> mois.

La **Solidarité**  
a de l'**Avenir**